

TQ Travail de recherche - section Pistage

Cotation maximum	100 points
Exercice de désignation	20 points
Tenue de piste	50 points
Objets 3X 10 points	30 points
Délais d'exécution	Max 15 minutes
Une piste tracée par le conducteur	Longue de 600 pas et vieille de 30 Minutes
2 angles adaptés au terrain	3 objets sur la piste de la taille d'une Chaussure
Une longe de pistage de 10m ou pistage libre, le départ est marqué	

Règles générales

Les objets utilisés par le conducteur sont d'usage courant et ne peuvent pas dépasser la taille indiquée. La couleur des objets ne doit pas trop différer de la couleur du terrain.

Le premier objet est placé au milieu de la 1^{ère} ligne, le deuxième au milieu de la 2^{ème} ligne et le troisième à la fin de la piste. Le conducteur (dans ce cas le traceur de piste) ne peut à aucun moment s'arrêter ou gratter le sol. Les objets sont posés sur la piste et non pas à côté.

L'exercice est arrêté par le juge si le conducteur s'écarte de la piste de 10 mètres Ou plus. Le juge peut augmenter cette distance en fonction de la difficulté du terrain. Le juge arrête l'exercice s'il estime que le chien n'est pas capable de reprendre la piste de lui-même.

Commandement vocal

Un commandement vocal pour « la recherche ». Les commandements vocaux sont admis au début de piste et après chaque objet. Des encouragements vocaux et des commandements de recherches occasionnelles sont autorisés.

Epreuve de désignation

La désignation est effectuée en dehors de la surface de recherche. La victime se met à l'endroit de la désignation sans que le chien puisse l'observer. A l'ordre du juge, le conducteur prépare le chien pour la recherche et envoie, par un commandement vocal et un signe visuel unique, le chien vers la victime qui est assise ou couchée mais visible à une distance de 30 mètres.

Le chien désigne clairement et sans l'intervention du conducteur. Le conducteur confirme la désignation. Selon le type de désignation, le conducteur rejoint la victime à l'ordre du juge ou est amené à la victime par le chien. Le conducteur met au coucher libre le chien, à approximativement 3 mètres de la victime.

Le chien doit rester calme pendant que le conducteur se rapproche de la victime. A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et annonce la fin de la désignation au juge.

Si la désignation par le chien est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour l'épreuve sera de 0 points.

Travail de pistage

A l'appel, le conducteur se présente avec le chien auprès du juge. Lors de la préparation du chien pour la piste, à la mise au départ et durant le travail, aucune contrainte ne peut être exercée sur lui.

Le conducteur suit le chien en respectant une distance de 10m. Cette distance est également à respecter en pistage libre. Dès que le chien trouve un objet, il le prend ou le désigne d'une façon convaincante, sans l'influence du conducteur. Lorsque le chien prend l'objet, il peut être assis, debout ou rapporter l'objet au conducteur, cependant partir avec l'objet vers l'avant ou prendre l'objet en position couchée est à pénaliser.

La désignation peut avoir lieu en positions assise, couchée ou debout. Cette position ne doit pas être obligatoirement la même pour tous les objets.

Quand le chien a désigné l'objet, le conducteur rejoint le chien, prend l'objet et lève le bras, l'objet en main pour prouver que le chien a trouvé. Le conducteur relance le chien sur la piste. Après le travail de pistage, le conducteur montre les objets trouvés au juge.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.